

Aide aux saisons de musique contemporaine

SACEM

Présentation du dispositif

- L'aide aux saisons de musique contemporaine a pour objectif de contribuer au renouvellement du répertoire contemporain en accordant un soutien financier à des structures de production (scènes, ensembles, orchestres, etc.) qui mettent en œuvre des saisons musicales avec créations.
- Sont éligibles :
 - les porteurs de projet titulaires de la licence d'entrepreneur de spectacles en cours de validité ou œuvrer dans un cadre dérogatoire lui permettant d'exercer cette activité,
 - les œuvres relevant principalement du répertoire de la Sacem et être interprétées par des musiciens professionnels,
 - les saisons comportant au moins 6 concerts avec un minimum de 3 créations dont les commandes sont rémunérées par la structure.

Montant de l'aide

- Le montant de l'aide est variable et plafonné à 20 000 €.

Organisme

SACEM

- 225 avenue Charles de Gaulle
92528 NEUILLY-SUR-SEINE Cedex
Téléphone : 01 47 15 47 15
Web : www.sacem.fr